Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

SIVU des CHENAIES de l'Adour

Une Histoire d'Hommes...au service de l'Arbre

...depuis + 40 Ans !

RAPPORT d'ACTIVITE 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

EDITO – MOT du PRESIDENT,
Michel ROUSSEL

Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVU des CHENAIES de l'Adour doit rendre compte des activités du syndicat. En plus de tous les documents fournis lors des Assemblées Générales (Document d'Orientations Budgétaires, Notes de synthèse, rapport sur le Compte Financier Unique, Note synthétique sur le Budget Primitif…) un rapport d'activité annuel doit être établi et transmis aux Maires des communes adhérentes pour information des Conseillers Municipaux.

Ce document traitera l'activité de l'année 2024 et vous y trouvez en particulier l'ensemble des données liées à la participation des communes adhérentes au fonctionnement du Syndicat ainsi que le bilan des travaux sylvicoles programmés en 2024.

Quelques points que je souhaite mettre en exergue :

Après le renouvellement du comité syndical en 2020, les élus représentant les communes témoignent à chacune de nos réunions un réel intérêt vis-à-vis du fonctionnement de notre structure.

Je tiens à souligner le caractère constructif de nos échanges où l'on constate que chaque délégué(e) est conscient(e) des enjeux liés à la conservation de nos espaces forestiers aujourd'hui fragilisés par le dérèglement climatique.

Précisons que notre structure demeure un outil efficace au service des communes adhérentes tant sur le point technique que financier (appel d'offres ouvert qui apporte des prix avantageux).

Certes, sa gestion est de nature très complexe mais nous arrivons néanmoins à aller de l'avant et à concilier les attentes des entreprises.

Une Grande Histoire d'Hommes pour le bienfait des Arbres !
Bon vent forestier !

Bonne lecture.

Michel ROUSSEL,
Président du SIVU des CHENAIES de l'Adour.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

RAPPEL de l'ESSENTIEL

Comme le stipule les statuts, le syndicat a pour objet la mise en valeur forestière :

- **Etudes ou travaux de boisement, reboisement, équipement, entretien et autres travaux des territoires communaux relevant du régime forestier, du bassin de l'Adour et de ses affluents (Louts, Luy, …) dans le département des Landes.**

L'Office National des Forêts proposera, chaque année, les programmes de travaux à mettre en œuvre en application du Code Forestier.

COMMUNES MEMBRES

Aujourd'hui, **46 communes** allant de Toulouzette à Saint-Martin de Seignanx (sises dans la vallée alluviale de l'Adour) constituent le SIVU des CHENAIES qui de ce fait gère près de 3 500 Ha.

BASTENNES	LAUREDE	POYANNE
BELUS	LOUER	PRECHACQ les Bains
CANDRESSE	LOURQUEN	RIVIERE-SAAS & GOURBY
CAUNEILLE	MEES	SAINT-AUBIN
CASSEN	MIMBASTE	SAINT-GEOURS-d'AURIBAT
CASTELNAU-Chalosse	MOUSCARDES	SAINT-JEAN de LIER
CLERMONT	MUGRON	SAINT-MARTIN de SEIGNANX
DAX	NARROSSE	SAINT-VINCENT de PAUL
DONZACQ	NERBIS	SAUGNAC & CAMBRAN
GAMARDE les Bains	NOUSSE	SEYRESSE
GOOS	OEYRELUY	SORT en Chalosse
GOUSSE	ONARD	TERCIS les Bains
HEUGAS	POMAREZ	TETHIEU
HINX	PONTONX sur l'Adour	TOULOUZETTE
LAHOSSE	POUILLON	VICQ d'AURIBAT
		YZOSSE

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

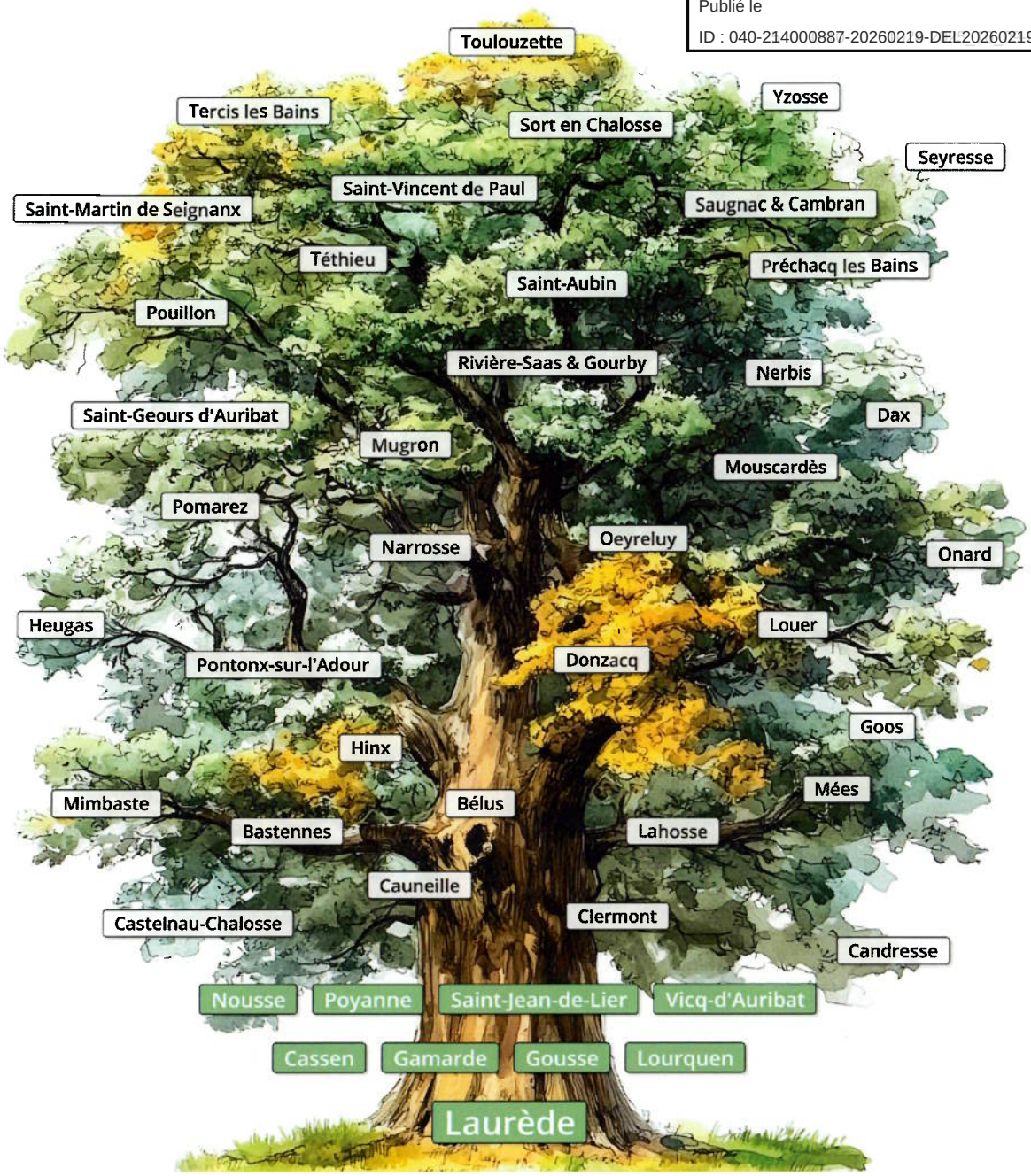

ADMINISTRATION du SIVU

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de LAUREDE.

Il est constitué pour une durée illimitée. Ce regroupement est un exemple quasiment unique de coopération intercommunale en matière forestière dans toute la France.

Les Assemblées Générales et les diverses réunions se tiennent au siège du SIVU. Ces séances constituent une remarquable tribune pour aborder tous les sujets qui intéressent la forêt (communications de personnalités diverses, certification PEFC, intervention du Pôle Agriculture et Forêt du Conseil Départemental des Landes…).

Le Comité Syndical : il est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Toutes les communes sont représentées au sein du comité par **un délégué titulaire** (depuis juillet 2020) ; chaque titulaire a un suppléant.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

Le mandat de délégué au sein du comité syndical expire en même temps que le mandat au titre duquel les délégués ont été désignés.

Le comité syndical est chargé d'administrer et de gérer le syndicat. Toute attribution ne relevant pas spécifiquement des pouvoirs du Président est de la compétence du comité syndical.
Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de son président.
Le comité syndical peut associer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Dates des AG en 2024 :

- 05 février / 12 avril / 13 décembre / 27 décembre.

Rôle du Président : il exerce le pouvoir exécutif. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, un Vice-Président peut le remplacer. Il peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Le Président convoque les réunions du comité et du bureau ; il dirige les débats et contrôle les votes.
Il est chargé de l'administration du syndicat et notamment :

- de conserver et d'animer le patrimoine syndical, ainsi que d'accomplir tous actes conservatoires de ces droits.
- d'ordonnancer les dépenses et d'exécuter les recettes.
- de préparer et de proposer le budget.
- de conclure les marchés et contrats dans les formes prévues par les lois et règlements.
- de représenter le Syndicat en toutes circonstances, partout où il est nécessaire et notamment auprès de l'Office National des Forêts, des administrations publiques et privées, des organismes sociaux et des tribunaux.

Comptable du syndicat :

Les fonctions de comptable public sont assurées par le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie de Saint-Sever.

Assistance Technique à Donneur d'Ordre :

Une convention d'ATDO est signée annuellement avec l'ONF chargé d'encadrer les travaux sylvicoles à réaliser dans les diverses forêts communales. Les prestations suivantes sont listées dans le contrat :

- Etude du projet, assistance à la passation des contrats, direction de l'exécution du marché et assistance à la réception.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le SIVU est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale **sans fiscalité propre**.

Les charges de Fonctionnement sont réparties annuellement entre les communes adhérentes de la manière suivante :

- **60 %** des charges au prorata des surfaces à objectif chêne telles qu'elles figurent dans les aménagements forestiers de chaque forêt communale.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

- **40 %** des charges au prorata du montant total des travaux réalisés dans le cadre du SIVU pour chacune des communes au cours des **cinq** dernières années.

Les charges d'Investissement : la participation des communes aux dépenses d'investissement du syndicat est déterminée par dossier au prorata de la valeur des travaux réalisés sur les parcelles forestières de chaque commune.

PERSONNEL

L'effectif du SIVU au **31 décembre 2024** compte **UN** seul agent dans le groupe Administration. L'agent titulaire de catégorie B – grade Rédacteur Principal de 1° classe – effectue un temps de travail de **11 H 00** par semaine et assure toute la gestion du syndicat (CFU, Budget, Paye, Comptabilité, Secrétariat, Marchés Publics, Voyage d'Etude annuel…).

Organigramme :

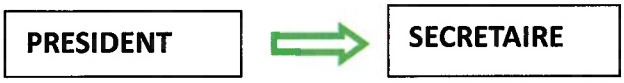

Personnel d'encadrement de l'ONF : **Les techniciens forestiers sont salariés de l'ONF.**

NOM – Prénom Résidence Administrative	SIVU Chênaies Surfaces à gérer	Communes d'intervention
ARRIEUSSECQ Frédéric Responsable UT de Hinx		Correspondant du SIVU des CHENAIES de l'Adour
FOURNIER Héloïse Saint-Vincent de Paul	1 261,92 Ha	Saint-Geours d'Auribat / Saint-Jean-de-Lier Saint-Vincent de Paul / Vicq d'Auribat
PIALLE Marylou Saint-Vincent de Tyrosse	60,63 Ha	Saint-Martin de Seignanx
LATAILLADE Hervé Cagnotte	768,65 Ha	Bélus / Cauneille / Dax / Heugas /Mimbaste / Narrosse / Oeyreluy / Pouillon / Saugnac / Seyresse / Tercis.
RAYNAUD Damien Hinx	872,90 Ha	Bastennes / Candresse / Castelnau / Clermont Donzacq / Gamarde / Goos / Hinx / Lahosse / Louer / Lourquen / Mouscardès / Nousse / Pomarez / Sort / Yzosse.
VELLE Laurent Bégaar	110,07 Ha	Mugron / Nerbis / Onard / Saint-Aubin / Toulouzette.
LABEYRIE Rémi Pontonx sur l'Adour	1 685,50 Ha	Cassen / Gousse / Laurède / Pontonx / Poyanne / Préchacq / Téthieu.
GOULET Arnaud Mées	1 208,27 Ha	Mees / Rivière-Saas et Gourby.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

L'ECOLE de la FORET

L'Education à l'Environnement : depuis 44 ans le SIVU a œuvré dans les forêts communales et tous les efforts consentis ont permis de produire de belles chênaies représentant un grand patrimoine à faire découvrir aux enfants. L'objectif pour le SIVU est de sensibiliser les élèves du primaire au travers de l'éducation au développement durable, les éveiller à la richesse des forêts ainsi qu'à la place de l'Homme dans la gestion durable de ces espaces naturels.

Donc le projet « l'**Ecole de la Forêt** » est né et a déjà conquis plusieurs classes (CE1 / CE2 / CM1 et CM2) et il faut continuer à le faire vivre avec les différents partenaires. En 2023 et 2024, le CPIE de Saint-Martin de Seignanx a animé les sorties. Le syndicat tient à développer cette opération et la mallette « En quête des Secrets de la Forêt » est un outil pédagogique lors des sorties.

VOYAGE d'ETUDE ANNUEL

Chaque année un voyage d'étude est proposé aux délégués afin de découvrir d'autres contrées françaises avec leurs problématiques forestières. Le thème principal est le chêne afin de dynamiser la gestion forestière et de définir les outils à mettre en place face aux aléas climatiques mais d'autres sylvicultures sont étudiées avec les techniciens ONF de l'UT extérieure.

Par la même occasion, ces sorties exposent une vraie vitrine de présentation des chênaies du sud des Landes, dispensée sur tout le territoire français en dévoilant toutes les richesses de ce massif feuillu mais aussi les caractéristiques du morcellement et de la sous-exploitation de la forêt. De nombreuses écoles forestières françaises et étrangères visitent nos forêts et font que le SIVU est très connu dans le milieu forestier.

De plus, des délégations d'Elus de départements voisins se sont déplacées au siège du SIVU pour parlementer sur l'organisation et le fonctionnement du syndicat en vue de créer un regroupement de collectivités afin d'assurer une activité forestière plus adaptée côté travaux et financièrement.

PARTIE BUDGETAIRE - FINANCES

Le SIVU en quelques chiffres

A ce jour, 2 700 Ha ont été reconstituées dans le cadre de la gestion normale des forêts des communes adhérentes, près de 900 Ha de chênaies plantées.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

Le Conseil Départemental des Landes a pris le relais pour devenir le partenaire principal du syndicat et une aide financière de 70 000 € est attribuée chaque année. La base de financement est fixée à hauteur de **30 %** sur les travaux suivants dont le montant global annuel est en moyenne autour de 350 000 € HT :

1. **Plantation après échec de la régénération naturelle**
2. **Suivi des plantations**
3. **Acquisition et entretien de la régénération naturelle.**

Vu le nombre croissant de communes adhérentes, le taux de subvention actuel représente seulement **18 % du total des travaux aidés** ou ***20 % du marché principal plus plants.***

Tous les travaux mis en œuvre par le SIVU sont destinés à assurer le renouvellement des peuplements de chêne. En forêt alluviale l'essence dominante est le **chêne pédonculé** car elle supporte les périodes d'inondation.

Il convient de conserver une adaptation génétique en régénérant à partir des glands produits par les plus beaux sujets issus d'une sélection tout au long de la vie du peuplement. Plusieurs essais de diversification ont été tentés : le frêne, le chêne rouge d'Amérique, le tulipier de Virginie, le cyprès chauve…

Le syndicat propose aux communes qui le souhaitent et qui disposent des matériels nécessaires, la réalisation par elles-mêmes de tout ou partie des travaux précités et prévus dans le programme de travaux annuels validés par le Comité Syndical : il s'agit de la **régie communale**.

En 2024, les communes de Mees, Mugron, Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu sont concernées pour un total global de travaux de 21 737,40 € TTC.

Les Finances (présentation simplifiée)

Budget 2024 : comptabilité M57

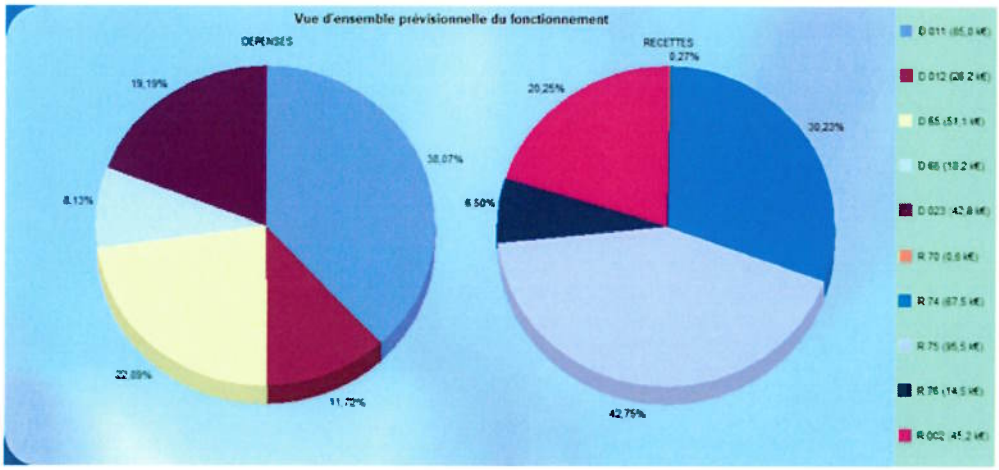

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

Les Programmes de Travaux Sylvicoles en détail

Bilan 2024 :

Le prévisionnel avant consultation en quelques chiffres :

▶ **Montant total TTC de 513 287,18 €**

- **41 communes** concernées (41 en 2023, 41 en 2022, 43 en 2021)
- Un montant total TTC de **513 287,18 €**
  - Entretien des plantations → 18 % du programme (30 en 2023)
  - Travaux de plantation → 38 % (22 en 2023)
  - Acquisition et entretien des régénération naturelle → 44 % (48 en 2023)
- **547 hectares** de forêts (hors regarnis et compléments)

→ **20 %** de la surface chêne des communes du SIVU

LOTS	SIVU 1	SIVU 2	SIVU 3	Total (€ TTC)
1		40 679,65		40 679,65
2		33 063,36		33 063,36
3		34 395,02		34 395,02
4	9 953,13		22 412,61	32 365,74
5	11 912,01		22 943,25	34 855,26
6	7 626,63		49 282,97	56 909,60
7	5 907,33		30 085,22	35 992,55
8	19 823,76		11 344,85	31 168,61
9	10 834,56		11 369,27	22 203,83
10	6 541,59		36 959,12	43 500,71
Sous-total lots 1 à 10	72 599,01	108 138,03	184 397,29	365 134,33
PLAN		36 300,46		36 300,46
Protections GIBIER		28 659,96		28 659,96
RC	3 504,00		18 233,40	21 737,40
TRICO	842,40			842,40
Publicité marché	212,40	492,00	483,60	1 188,00
ATDO ONF	10 109,53	22 550,20	26 764,90	59 424,63
Total (€ TTC)	87 267,34	196 140,65	229 879,19	513 287,18

Aide du Conseil Départemental des Landes de **70 000 €** :

- **19 % du montant des travaux aidés (lots 1 à 10) TTC**
- ou **13,5 % du total du marché TTC (prévisionnel)**

La consultation publique a été conduite sur avril et mai 2024. Le SIVU et l'ONF ont dû passer par un appel **d'offre ouvert européen** conformément aux règles des marchés publics. En effet, nos travaux forestiers sont dans la catégorie des prestations et services (et non en travaux) et le seuil était de 215 000 € HT en 2024. De plus, la législation impose une consultation dématérialisée et une publicité au JOUE et au BOAMP.

Les résultats des consultations marché principal, lots 1 à 10

▶ Deux CAO ont été nécessaires : le 18/06/2024 et le 23/09/2024 (lots 1 et 2)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

- A l'issue de la CAO du 18/06/2024, les entreprises Lizelan et Erlaitz ont fait savoir au SIVU qu'une erreur s'était glissée dans l'offre pour les lots 1 et 2.

  => renseignements pris auprès de la Haute Instance des Marchés Publics, un nouveau marché a dû être lancé pour ces 2 lots tout en tenant compte de la computation du 1° marché qui est un AO ouvert européen. La seconde publication a été lancée en août 2024.

- A l'issue de la 2° CAO du 23/09/2024, les entreprises Lizelan et ArciForest se sont positionnées avec les mêmes prix que ceux affichés le 18 juin 2024.

Au final :

- 10 lots pour un montant estimé à 365 134,33 € TTC (331 940,30 € HT), dont les lots 1 à 3 concernant des plantations et des regarnis et les lots 4 à 10 pour les travaux de suivi de plantations et de régénération naturelle
- 9 entreprises et co-traitances ont transmis des offres
- lots de plantation : 2 offres dont l'entreprise Sanguinet (FR-65)
- de la concurrence pour les autres lots : 3 offres pour les lots 4 à 8 + 10 ; 4 offres sur le lot 9.

- Rappel des critères :
  - 60 % prix des prestations
  - 40 % valeur technique
  - Attribution de deux lots par entreprise, le SIVU gardant la possibilité d'attribuer 3 lots

- Attribution des lots :
  - Lots de plantation (1 à 3) : les lots ont été attribués au 1er choix après application des critères. La SAS Sanguinet a été pénalisée par des prix très supérieurs aux autres offres.
  - Lots d'entretien (4 à 10) :
    - Lots 4, 8, 9, 10 : attribué au 1er au classement
    - Lots 5, 6, 7 : attribué au 2ième au classement
    - Aguinagalde (ES) n'a rien remporté à cause de ses coûts élevés
    - Idem pour Fernandes (FR-40)
    - Douet et Bois de Gascogne remportent leur lot grâce à une bonne note technique
    - Idem pour AFB

- Montant du marché après attribution → **342 137,96 € HT (376 351,76 € TTC)**
  (+ 3,07 % par rapport au prévisionnel ; + 1,50 % / - disant avec diff. + 5 063 € HT)

- Entreprises retenues :

  - Lizelan – Arciforest : lots 1 et 2 // Arci Forest - Lizelan : lots 3, 4, 10
  - AFB : lot 5 // Lizelan – Erlaitz : lot 6 // Erlaitz – Lizelan : lot 7
  - Douet – ArciForest : lot 8 // Bois de Gascogne : lot 9
  - Les entreprises espagnoles remportent près de 75 % du marché.

- L'aide du Département des Landes représente **14 %** du total des travaux aidés TTC ou **19 %** du marché principal TTC. Cette aide est importante (70 000 €) pour les communes du SIVU et couvre l'équivalent de 2 gros lots de sylviculture !

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

Lots	Entreprise	Montant TTC prévisionnel	Montant TTC après CAO
1	LIZELAN + ARCIFOREST	40 679,65 €	43 782,64 €
2	LIZELAN + ARCIFOREST	33 063,36 €	36 851,62 €
3	ARCIFOREST + LIZELAN	34 395,02 €	38 749,21 €
4	ARCIFOREST + LIZELAN	32 365,74 €	32 878,94 €
5	AFB	34 855,26 €	38 346,39 €
6	LIZELAN + ERLAITZ	56 909,60 €	52 965,97 €
7	ERLAITZ + LIZELAN	35 992,55 €	33 318,59 €
8	DOUET + ARCIFOREST	31 168,61 €	30 845,99 €
9	BOIS DE GASCOGNE	22 203,83 €	22 650,76 €
10	ARCIFOREST + LIZELAN	43 500,71 €	45 961,78 €
Sous Total		365 134,33 €	376 351,89 €
ATDO	ONF	59 424,63 €	59 424,63 €
PROTECTION	PLANFOR	28 659,96 €	20 061,98 €
PLAN	LEMONNIER	36 300,46 €	36 300,46 €
PUBLICITE	BOAMP	1 188,00 €	1 188,00 €
TRICO		842,40 €	842,40 €
REGIE COMM	COMMUNES	21 737,40 €	21 737,40 €
Total		513 287,18 €	515 906,76 €

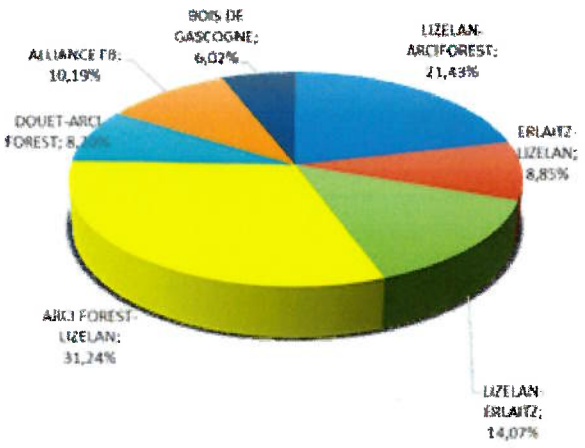

Offres retenues - Répartition par Entreprises		
Entreprises	**Montants**	**Pourcentage**
LIZELAN-ARCIFOREST	73 303,86 €	21,43%
ERLAITZ-LIZELAN	30 289,60 €	8,85%
LIZELAN-ERLAITZ	48 150,87 €	14,07%
ARCI FOREST-LIZELAN	106 899,88 €	31,24%
DOUET-ARCI FOREST	28 041,80 €	8,20%
ALLIANCE FB	34 860,35 €	10,19%
BOIS DE GASCOGNE	20 591,60 €	6,02%
Totaux	342 137,96 €	100,00%
Total TTC TVA 10%	*376 351,76 €*	

Montant HT des programmes SIVU sur 20 ans :

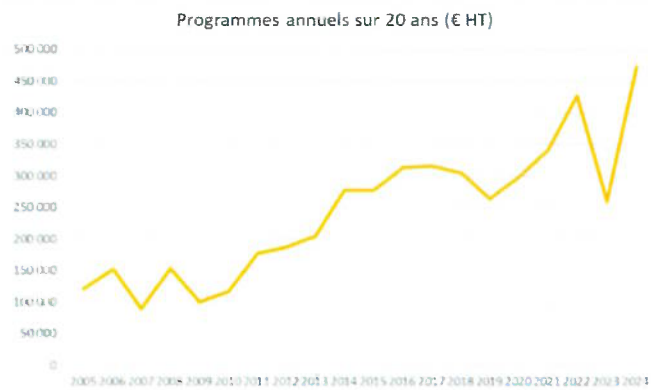

2024 : montants après CAO

Nette diminution en 2023 du fait de l'absence de plantation. Augmentation en 2024 avec un gros programme de plantation.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

→ SIVU 1 : Stabilisation voire diminution depuis 2017
→ SIVU 2 : rattrapage pour les travaux de plantation en 2020, stabilisation en 2021, rattrapage en 2022, absence de plantation en 2023, programme important en 2024
→ SIVU 3 : rattrapage en 2021 des lots non réalisés en 2020, stabilisation de 2022 à 2024.

Analyses techniques et économiques des travaux 2024 (€ TTC)

Les prix unitaires (HT) des principales opérations :

Au niveau des prix unitaires observés sur ce marché et comparés aux exercices précédents, nous pouvons observer une augmentation des moyennes pour les opérations les plus courantes. Le tableau ci-dessous présente les moyennes par marché depuis 2012 (13 exercices).

Types de travaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dégagement mécanique de plantation	210,00	181,00	204,30	225,00	217,00	209,00	235,00	208,00	247,00	243,00	219,00	232,00	255,00
Dégagement manuel de plantation	248,00	252,00	246,12	280,00	274,00	278,00	289,00	275,00	272,00	291,00	328,00	323,00	335,00
Broyage en plein au dessus des semis	290,00	341,00	329,00	390,00	341,00	314,00	343,00	307,00	393,00	381,00	342,00	337,00	357,00
Ouverture de cloisonnements sylvicoles	165,00	264,00	300,00	400,00	288,00	176,00	230,00	243,00	299,00	227,00		275,00	
Maintenance de cloisonnements sylvicoles	242,00	167,00	182,85	225,00	224,00	219,00	224,00	201,00	163,00	159,00	197,00	222,00	246,00
Dégagement manuel de semis	280,00	287,00	316,08	325,00	317,00	310,00	333,00	317,00	375,00	382,00	401,00	405,00	375,00

Remarques :

- Globalement : des prix en hausse par rapport aux années précédentes.

Les moyennes sur les 3 derniers exercices ont été recalculées (2022-2023-2024), les résultats figurent ci-dessous et sont également en augmentation :

Pour les entretiens des plantations, les prix unitaires obtenus sont les suivants :

- Dégagement mécanique des interlignes = 235 € HT / ha
- Dégagement manuel sur la ligne de plants = 329 € HT / ha

Pour les entretiens des régénérations naturelles :

- Maintenance des cloisonnements sylvicoles = 221 € HT / ha
- Dégagement manuel des semis naturels = 394 € HT / ha

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

- Tendance générale des coûts à l'augmentation, hormis pour les travaux manuels d'entretien de semis qui stagnent :

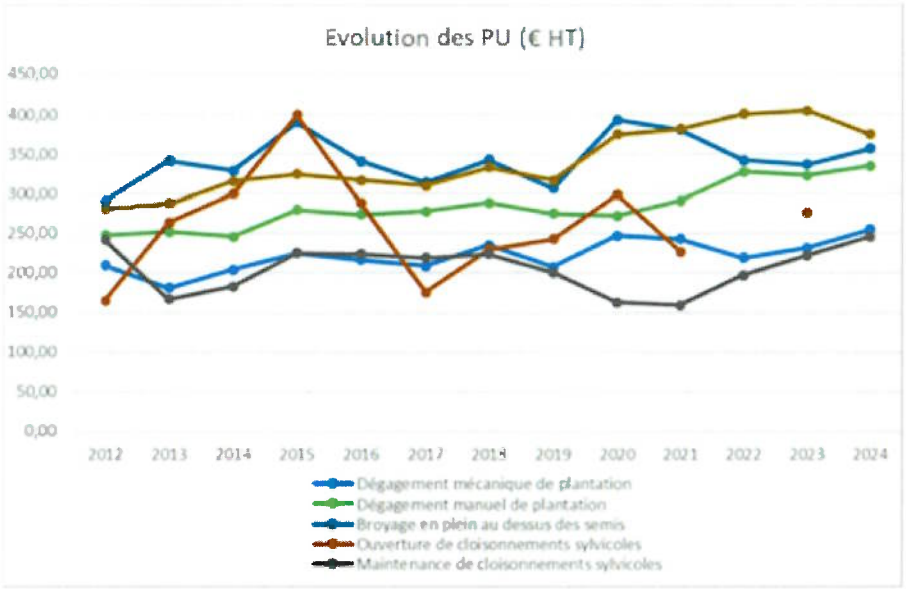

Évolution des programmes de travaux sylvicoles du SIVU depuis 2005

Précisions : les montants figurant ci-dessous sont les montants réalisés jusqu'en 2023 et provisoires pour 2024, même si en principe ils ne varieront pas.
Depuis 2019, l'évolution du coût des travaux est chaotique. Il est observé que les plantations du SIVU dépendent de plus en plus étroitement des glandées locales et des contrats de culture qui en découlent. Sachant que les glandées surviennent en moyenne tous les deux ans, les plantations suivront logiquement le même rythme. Les plantations (SIVU 2) qui étaient stables dans l'ensemble ont été annulées en 2019 faute de plants. On assiste par la suite en 2020 à un rattrapage du fait des reports des programmes et à une sorte de retour à la normale en 2021. Nette augmentation en 2022 du fait d'un programme de travaux conséquent. Nette chute en 2023 faute de glandée en 2022 pour alimenter des projets de plantation. En 2024, le coût repart à la hausse du fait du volume important de plantations prévu (29 ha).

Le coût du suivi des plantations (SIVU 1) est quant à lui stable depuis 2017.

Pour ce qui concerne le suivi des régénérations naturelles (SIVU 3), après une augmentation depuis 2010 expliquée largement lors des AG précédentes et liée essentiellement à la tempête Klaus et au vieillissement des chênaies, l'année 2020 a connu une chute du montant alloué pour raison budgétaire. Ces travaux non réalisés ont été pris en compte pour 2021, d'où à nouveau une augmentation des montants. On note cependant une stabilisation en 2022 et 2023, suivi par un léger rebond en 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

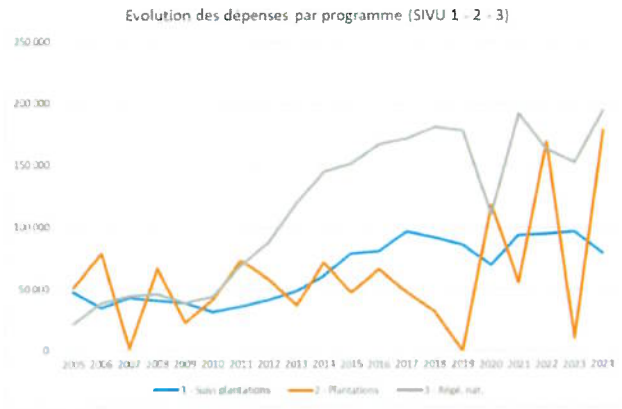

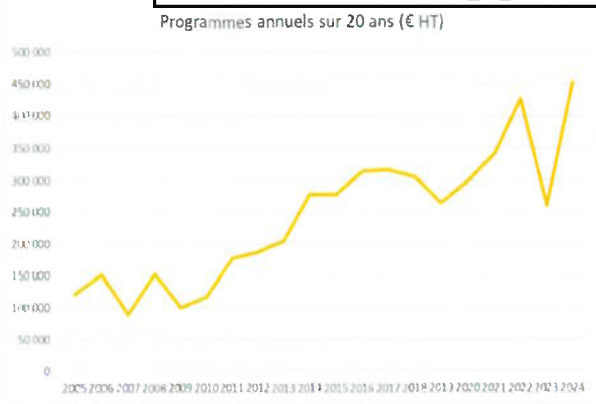

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du montant global des programmes SIVU (cumul 1, 2 et 3) entre 2005 et 2024. Le point bas en 2019 reflète l'absence de plantations cette année-là et nous pouvons noter qu'en 2020, la baisse du montant du SIVU 3 compense partiellement la hausse du coût des plantations.

En 2021, nous obtenons au final un montant total un peu supérieur par rapport à la période de stabilisation 2015-2020, dû à l'effet rattrapage du SIVU 3 et à l'augmentation de certains travaux. L'effort de plantation en 2022 impacte le coût global, avant une diminution en 2023 faute de plants et de plantations. Rebond en 2024 du fait du programme important de plantation, avant à nouveau une diminution attendue en 2025.

Bilan global 2024

Observations sur le déroulement des travaux :

- Dans l'ensemble, les délais sont respectés.
- Concernant les entreprises françaises : bonne communication et bonne qualité d'exécution.
- Lizelan : comme indiqué lors de l'AG du 13/12/24, des dysfonctionnements qu'il a fallu faire réparer. Des préparations de sol pour les plantations en plein insuffisantes qui ont conduit à reporter des plantations fin 2025 aux frais de l'entreprise.
- Réception des plants Lemonnier le 17/01/2025 : 11 260 plants de CHP pour le SIVU + feuillus divers en jauge à Heugas. Le reste de la commande sera gardé par Lemonnier un an de plus aux frais de Lizelan.

Ce qu'il reste à faire à fin février 2025 :

- **Lot 1** : Plantations en plein à Narrosse p.6 et Oeyreluy p. 14 et complément de RN à Dax (p. 10a, 11a) et Mees (p. 42a, 47)
- **Lot 3** : complément de RN à Onard (p. 5) et Poyanne (p. 10a)

Ce qui est reporté à l'hiver 2025-2026 :

- **Lot 1** : plantations à Cauneille (p.15)
- **Lot 2** : plantations à Castelnau Chalosse (p. 1.a), St Vincent de Paul (p. 109, 111a) et Vicq d'Auribat (p. 2c)
- **Lot 3** : plantations à Préchacq (p.6) et Téthieu (p. 30)
- Le tout pour **22,91 ha**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021919-DE

CONCLUSION

Ce SIVU fort de ses 46 communes, c'est la réhabilitation d'un formidable patrimoine forestier communal qui bénéficiera à de nombreuses générations.
La forêt, sur le plan environnemental, c'est le paysage qui structure nos campagnes mais aussi l'indispensable habitat de nombreuses espèces, source de biodiversité terriblement menacée par les activités humaines.

Sur le plan social, la forêt représente un milieu naturel par excellence ou chacun prend l'énergie qui ressource et sur le plan économique reconnaissons l'importance du matériau bois dans la construction, la décoration et la production d'énergie.

Au-delà de tous ces objectifs bien cadrés, le SIVU des Chênaies de l'Adour, exemple quasiment unique de coopération intercommunale en matière forestière, représente un espace privilégié pour l'animation et la promotion des chênaies du sud des Landes.

Rapport d'Activité adopté en assemblée générale le 24 octobre 2025.

A LAUREDE le 24 octobre 2025.

Le Président,

Michel ROUSSEL.
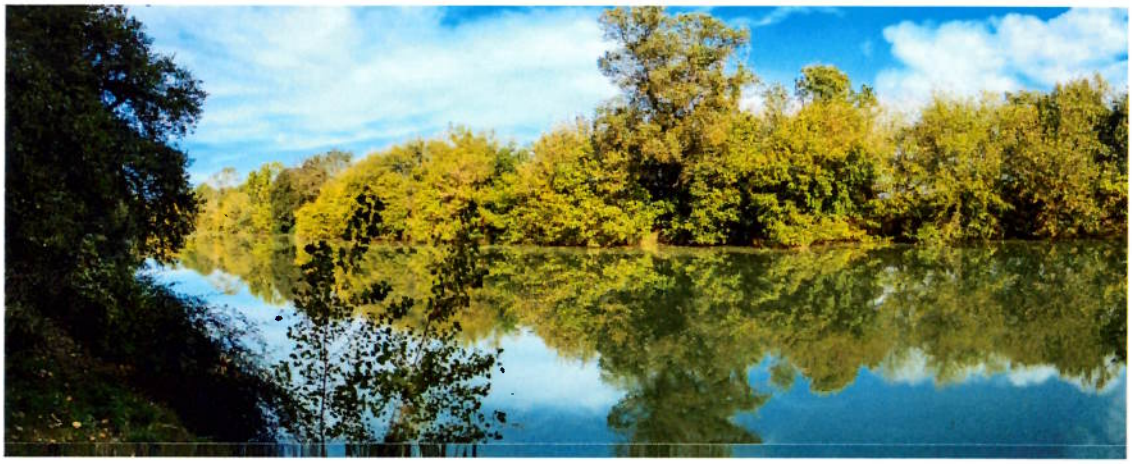
S.I.V.U. des CHENAIES de l'ADOUR
MAIRIE
40250
LAUREDE